

**Commission sur l'avenir de
l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois**

Notes de monsieur André Chagnon

5 septembre 2007

Raisons de la présence de Fondation Lucie et André Chagnon ici aujourd'hui :

- Notre mission : prévention de la pauvreté et de la maladie
- Nous sommes partenaires avec le gouvernement pour la promotion de saines habitudes de vie en activité physique et nutrition par un engagement paritaire de déboursier 400 \$ M sur une période de 10 ans
- Nous croyons qu'il est très difficile d'éduquer les gens à faire de meilleurs choix si on ne leur donne pas les instruments nécessaires pour faire des choix éclairés, qu'ils soient à la maison ou au restaurant.

Dr Michel Boivin de la Fondation Lucie et André Chagnon vous exposera brièvement le problème majeur actuel de notre société : l'obésité et ses effets néfastes sur la santé de nos citoyens et sur les coûts grandissants des frais de soins de santé -- évitables par la prévention.

Me Michel Jolin, expert en matière de droit à l'information, vous exposera « ...la nécessité, voir l'urgence que le droit du citoyen d'être informé de la valeur nutritive de son alimentation soit enfin reconnu par la mise en vigueur d'un système de codification simple, normalisé, efficace surtout obligatoire ».

Merci

(Après la présentation de Me Michel Jolin)

- Les mesures que nous avons proposées sont très importantes pour nous. Nous espérons que votre Commission fera au gouvernement des recommandations en ce sens.
- Nous sommes tellement convaincus de l'importance de ces mesures que la Fondation va investir 50 M \$ sur 10 ans pour appuyer les mesures réglementaires qui seront adoptées par les gouvernements.
- Nous croyons que si l'information devient disponible de manière obligatoire, l'investissement de la Fondation pour faire une réelle différence, d'autant plus qu'il servira de levier pour les interventions d'autres organismes et des gouvernements eux-mêmes.
- C'est de cette manière que nous avons procédé pour la création, en partenariat avec le gouvernement du Québec, pour la création du Fonds paritaire d'une valeur de 400 M \$ en dix ans et l'adoption en juin 2007 de la *Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie* qui s'inscrivent dans la foulée du programme interministériel *Investir pour l'avenir*